




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-338**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226581-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ALSH ET CRÈCHES
PRIVÉES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. SIGNATURE D'AVENANTS**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ALSH ET CRÈCHES PRIVÉES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. SIGNATURE D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La politique « Enfance Petite-Enfance » s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Ville d'Aix-en-Provence en soutenant des initiatives émanant d'opérateurs associatifs locaux.

Ces objectifs stratégiques se concrétisent par la mise en place de projets de territoires, inscrits dans la Convention Territoriale Globale (CTG), cosignée entre la CAF et le Ville.

Dans ce cadre, un projet social a été défini intégrant les thématiques suivantes : la parentalité, le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale et le handicap.

Aussi, afin d'optimiser la qualité de l'accueil des enfants et d'enrichir les propositions d'animation, il vous est demandé de soutenir les opérateurs ci-après :

- Les Multi-Accueil Collectifs (MAC) et Lieux d'Accueil Enfants / Parents (LAEP),
- Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) – partenaires du PEDT - Plan mercredi aixois,
- L'association « la Source » qui met en place des projets artistiques auprès des enfants de 3 à 12 ans.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux présentés ci-joints.
- **DIRE** que la somme de 22 451 € (vingt-deux mille quatre cent cinquante et un euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12051 « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de 28 070 € (vingt-huit mille et soixante-dix euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12025 « Structures Privée Petite-Enfance » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de 2000 € (deux mille euros) pour le LAEP La Passerelle – accueil, sera imputée sur la ligne budgétaire N°12026 « Subvention de fonctionnement – Structure Privées Petite-Enfance - CEJ » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de 1000 € (mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°13503 « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les avenants aux conventions d'objectifs entre la Ville et les structures précitées,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à l'Éducation, Enfance-Petite Enfance, à signer les avenants correspondants.

DL.2022-338 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ALSH ET
CRÈCHES PRIVÉES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.
SIGNATURE D'AVENANTS-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

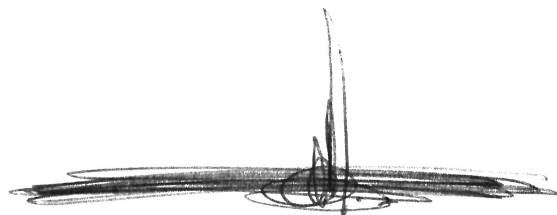
N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Frédérique DUMICHEL Salah-Eddine
KHOUIEL Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00